Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 60 (1952)
Heft: 1

Artikel: Une évasion de prisonniers d'Etat au château d'Arbourg en 1792
Autor: Junod, Louis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-46643

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une évasion de prisonniers d'Etat au château d'Aarbourg en 1792

Chacun sait que Ferdinand Rosset et Georges-Albert Muller de La Mothe, les deux hommes que Berne avait le plus durement frappés, si l'on met à part les condamnés à mort par contumace, parmi les participants aux banquets des 14 et 15 juillet 1791 à Lausanne et Rolle, furent enfermés dans la forteresse d'Aarbourg, mais qu'ils s'en évadèrent peu après. On n'est par contre guère renseigné sur les péripéties de leur évasion; Muller de La Mothe, dans ses *Mémoires* [1], expédie l'affaire en six lignes. Eugène Mottaz, dans son étude intitulée *Un prisonnier d'Etat sous le régime bernois* [2], écrite essentiellement d'après la correspondance de Maurice Glayre avec Muller de La Mothe, ne donne non plus pour ainsi dire aucun renseignement sur l'évasion. C'est que ni A. de Molin, ni Eugène Mottaz ne s'étaient avisés d'aller à Berne, aux Archives d'Etat, et d'y consulter le volume 14 des *Actes du Conseil secret*, et les tomes 9 et 10 des *Manuaux du Conseil secret* [3] ; c'est à ces trois volumes que nous empruntons les abondants détails inédits qui vont suivre.

On a prétendu que l'évasion avait eu lieu avec la connivence du gouvernement bernois [4]. Les mesures que nous allons le voir prendre nous permettront de faire justice de cette affirmation pour le moins hasardée de Barthélemy.

---

[1] *Les mémoires de Muller de La Mothe*, publiés par A. de Molin ; *R. H. V.*, t. 13 (1905), p. 97 à 104 et 129 à 138.

[2] EUGÈNE MOTTAZ, *Un prisonnier d'Etat sous le régime bernois, Muller de La Mothe*, dans *R. H. V.*, t. 5 (1897), p. 1 à 15, 33 à 48, 65 à 78, 97 à 108, 129 à 137, 161 à 170 et 193 à 203.

[3] Nous désignerons dans les pages qui suivent les *Actes du Conseil Secret* par l'abréviation *ACS*, et les *Manuaux* du même Conseil par les lettres *MCS*.

[4] *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 369 : « L'on ne doute guère que l'évasion de MM. Müller et Rosset, prisonniers au château d'Arbourg, ait été favorisée sous main par le gouvernement bernois. » Cité d'après Maillefer, *Les relations entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première Coalition*, dans *R. H. V.*, t. 4 (1896), p. 138.

Après avoir été emprisonnés plusieurs mois au château de Chillon, Rosset et Muller de La Mothe attendirent leur jugement en détention à l'hôpital de Berne. Ils y étaient gardés rigoureusement au secret ; le 3 février 1792, la demande présentée par la sœur de Rosset, Madame la baillive Jenner, de visiter son frère dans sa prison, était purement et simplement refusée ; même refus le 7 février pour la femme de Rosset et trois de ses enfants[1] ; il fallut une permission spéciale du Conseil secret, le 9 mars 1792, pour que les accusés puissent recevoir la visite de pasteurs[2]. Lorsque la femme de Rosset, Cécile Cazenove, demande à ce que le transfert de son mari à Aarbourg soit retardé, pour qu'elle puisse le voir, le Conseil secret décide que l'affaire n'est pas de sa compétence, et la renvoie au Deux-Cent[3].

On songeait à Berne, en effet, avant même que le jugement ait été rendu, à faire subir aux futurs condamnés leur peine à la forteresse d'Aarbourg, qui était la prison d'Etat bernoise à l'époque, celle par exemple où Jean-Frédéric Crinsoz, l'oncle de Frédéric-César de la Harpe, était mort. Ce même jour, 21 mars, le Conseil secret demandait en effet à la Commission d'Etat d'examiner la question du transfert des deux prisonniers à Aarbourg, et des mesures à prendre pour empêcher toute évasion[4]. Le 24 mars, on rédige un projet d'instructions pour le commandant de la forteresse, pour le cas où il aurait des prisonniers d'Etat à garder :

1. Les prisonniers ne pourront se faire apporter leurs repas d'une auberge à leur choix, mais auront à se contenter de ce que leur fournira le vivandier, à leurs frais cependant ; s'ils ont à se plaindre de la nourriture, ils pourront s'adresser au commandant de la forteresse.

2. Le commandant engagera pour les prisonniers un geôlier particulier, à leurs frais ; il sera payé par le commandant et prêtera serment.

3. Les prisonniers seront constamment enfermés sous la surveillance de ce geôlier, sauf pendant les moments où il leur sera permis de se promener dans la forteresse sous une sur-

---

[1] *MCS*, t. 9, p. 422 et 423.
[2] *MCS*, t. 10, p. 16 et 45, 9 et 26 mars 1792.
[3] *MCS*, t. 10, p. 33, 21 mars 1792.
[4] *MCS*, t. 10, p. 31.

veillance convenable ; ces promenades seront organisées de telle sorte qu'on ne laissera jamais plus d'un prisonnier à la fois hors de sa chambre.

4. On imposera à la garnison le devoir de veiller sur les prisonniers, en la menaçant des châtiments les plus sévères si, par la faute de quelqu'un, corruption ou autre, ils pouvaient s'échapper.

5. Personne ne doit avoir accès auprès des prisonniers, ni connaissance ni parent, sauf avec la permission expresse de MM. du Conseil secret.

6. Les prisonniers ne pourront ni recevoir ni envoyer de lettres, de paquets, ou quoi que ce soit, sans que ces objets aient été au préalable examinés personnellement par le commandant de la forteresse ; si celui-ci a le moindre doute sur un objet quelconque, il en fera part à MM. du Conseil secret.

7. En l'absence du commandant, il sera loisible à celui-ci de remettre la haute surveillance sur les prisonniers, sous sa propre responsabilité, à celui, haut ou bas officier, en qui il a le plus de confiance [1].

Il était prévu que le transfert se ferait un peu plus tard, seulement lorsque les mesures préalables auraient été prises à Aarbourg. Le 29 mars, le Conseil secret écrit au commandant [2] de faire préparer deux chambres qui doivent être pourvues du mobilier convenable [3]. Quant à la femme de Rosset, le Conseil secret lui refuse le même jour la permission de voir son mari : le secret ne peut pas être levé, les derniers prisonniers n'ayant pas encore été amenés du Pays de Vaud et interrogés [4]. Ce n'est que le 17 avril que le Conseil secret consentira enfin à lever le secret ; les derniers prisonniers ont été interrogés, et leur interrogatoire n'a rien révélé de nouveau ; « sa femme peut sans inconvénient obtenir la permission qu'elle a plusieurs fois demandée et s'entretenir avec son mari de leurs affaires de famille, mais la Commission d'Etat devra prendre les mesures nécessaires pour empêcher tout abus de cette permission » [5]. Le lendemain, le Conseil

[1] *MCS*, t. 10, p. 42.

[2] Nicolas-Rodolphe Haller, né en 1751, commandant de la forteresse d'Aarbourg, membre du Deux-Cent dès 1785.

[3] *MCS*, t. 10, p. 49 : « Auf eine anständige Weise mit den nötigen Hausgeräthenschafften, Mett und Mobiliar. »

[4] *MCS*, t. 10, p. 49.

[5] *MCS*, t. 10, p. 70.

secret décide de presser le transfert des prisonniers à Aarbourg, et il envoie ses instructions au commandant à leur sujet [1]. Le 24 avril, le Conseil secret accuse réception d'une lettre du commandant d'Aarbourg; les chambres pour les prisonniers sont prêtes; la fourniture de bois sera portée sur leur note; mais les deux nouvelles portes de chêne que le commandant a fait faire aux deux chambres, ainsi que les serrures et les verrous, seront portées en compte par lui dans la comptabilité de l'Etat [2]. Comme les biens des deux condamnés n'avaient pas été confisqués (contrairement à ce qui fut le cas pour Amédée de la Harpe), Rosset avait pu remettre à sa femme une procuration pour la gestion de sa fortune et l'éducation de leurs enfants [3].

Au début de mai 1792, les deux prisonniers étaient transférés séparément à Aarbourg. « Le 3 mai 1792, je fus conduit à la forteresse d'Aarbourg, deux jours après M. Rosset », écrit Muller de La Mothe dans ses *Mémoires* [4]. Condamnés à vingt-cinq ans de détention dans cette forteresse, les deux prisonniers pouvaient se demander s'ils en ressortiraient jamais.

A peine arrivé à Aarbourg, Muller de La Mothe y apprit la mort de sa mère, Jeanne-Susanne Crousaz [5]; Maurice Glayre, qui avait été son précepteur et s'était chargé de la curatelle de ses biens, fut autorisé à venir lui parler affaires dans sa prison [6]. C'est ce qu'écrivit le Conseil secret au commandant d'Aarbourg le 16 mai : « La mère du prisonnier Muller de La Mothe est morte. Comme elle a confié ses dernières volontés à l'intention de son fils à un nommé Glayre, de Romainmôtier, et que celui-ci désire pouvoir parler au prisonnier sur les dispositions à prendre pour l'héritage, nous avons autorisé cet entretien, et nous vous laissons le soin des mesures à prendre pour éviter une évasion, ou pour l'entretien lui-même, soit par votre présence, soit en demandant à l'ami du prisonnier sa parole qu'il n'abusera pas de l'autorisation de s'entretenir avec lui; vous pouvez prendre toutes autres mesures que vous jugerez bon. Pour plus de sûreté, ce

---

[1] *MCS*, t. 10, p. 74.
[2] *MCS*, t. 10, p. 77.
[3] *MCS*, t. 10, p. 111.
[4] *R. H. V.*, t. 13 (1905), p. 103.
[5] *Ibid.*, p. 97 et 103. Elle était morte à Lausanne le 9 mai 1792. (A.C.V., Eb 71[47], folio 253 v.)
[6] *Ibid.*, p. 103 sq.

Glayre apportera avec lui une lettre de Mr Morlot, membre du Grand Conseil et colonel. »[1] La première lettre de Muller de La Mothe à Glayre, consécutive à cette visite, est du 26 mai 1792[2].

Le 27 juin 1792, le Conseil secret écrit au commandant d'Aarbourg pour l'informer qu'il ne fait pas la moindre objection à ce que la sœur de Rosset, Jeanne-Sophie Rosset[3], femme de l'ancien bailli de Moudon Nicolas Jenner, et son mari aillent visiter leur frère et beau-frère dans sa prison à l'occasion d'un voyage en Argovie[4]. Le 10 juillet, nouvelle lettre du Conseil secret au commandant d'Aarbourg : « Le lieutenant-colonel Cazenove, beau-frère du prisonnier Rosset, désire lui parler lors de son voyage à Lausanne. Nous consentons à le lui permettre, mais à condition que ce soit avec toute la prudence nécessaire, que pendant la visite, qui doit durer au maximum deux heures et ne pourra pas être renouvelée, vous soyez présent, et que par contre le lieutenant-colonel Cazenove ne soit pas autorisé à entrer chez le prisonnier Muller de La Mothe. »[5] Le 19 juillet, nouvelles instructions du Conseil secret au même fonctionnaire : comme, aux termes d'un rapport du commandant, la santé du capitaine Muller de La Mothe est telle qu'il a besoin de l'aide d'un médecin, le Conseil secret consent à en accorder l'autorisation ; le commandant prendra les mesures de sûreté nécessaires pour que le docteur Zimmerli, d'Aarbourg, vienne voir le prisonnier pendant sa maladie et le soigne[6]. Quant à la demande de la femme de l'ancien bailli de Moudon Nicolas Jenner, de pouvoir faire une visite à son frère également à son retour de Liebegg, le Conseil secret s'en tient à sa décision du 27 juin, qui autorisait une seule visite, et il en refuse une seconde[7]. Le 12 septembre 1792 enfin, nous retrouvons une lettre du Conseil secret au commandant d'Aarbourg : « Sur le rapport qui nous a été fait de

---

[1] *MCS*, t. 10, p. 141.

[2] EUGÈNE MOTTAZ, *op. cit.*, dans *R. H. V.*, t. 5 (1897), p. 66.

[3] Née le 31 décembre 1756, elle avait épousé noble Nicolas Jenner, à Lausanne, le 15 janvier 1777. (A. C. V., Eb 71[6], p. 589, et 71[14], p. 251.)

[4] *MCS*, t. 10, p. 216 sq.

[5] *MCS*, t. 10, p. 239. Il s'agit de Marc-Antoine Cazenove d'Arlens (1748-1822) ; GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. IV (2e éd., 1908), p. 71.

[6] Dans une lettre du 26 juillet 1792, Muller de La Mothe se plaint de n'avoir pu voir son médecin hors de la présence du commandant de la forteresse. MOTTAZ, *op. cit.*, p. 99.

[7] *MCS*, t. 10, p. 256 sq.

la demande de Mme Rosset née Casenove, nous lui avons permis d'aller faire visite à son mari, le capitaine Ferdinand Rosset, de Lausanne, prisonnier à Aarbourg ; elle pourra le voir pendant trois jours de suite, quelques heures par jour, selon ce que vous aurez convenu avec Madame Rosset, pour s'entretenir avec lui de leurs affaires domestiques. Avec cette condition cependant que tous les effets que Mme Rosset apportera à son mari, linge, etc., seront tout d'abord et très soigneusement examinés par vous, et que vous ne lui en remettrez que ce qui est nécessaire à son usage. Par quoi vous êtes renseigné sur la conduite à tenir. » [1]

Peut-on voir, dans ces prescriptions aussi sévères que strictes, qui ne sont pas destinées au public, ni à faire sur lui une impression mensongère, mais au commandant responsable de la forteresse d'Aarbourg, peut-on y voir l'attitude d'un gouvernement qui s'apprête à favoriser par dessous main, l'évasion de deux prisonniers d'Etat qui n'avaient échappé que de justesse à une condamnation à mort et à la confiscation des biens ? [2]

Nous reviendrons tout à l'heure à cette visite de Cécile Cazenove à son mari, Ferdinand Rosset, visite qui eut lieu dans les derniers jours de septembre 1792. Et demandons-nous un peu à quoi passaient leur temps, les jours, puis bientôt les semaines et les mois, les deux prisonniers d'Etat enfermés séparément et si soigneusement dans leurs chambres de la forteresse d'Aarbourg ? Ils lisaient ; soyons indiscrets, voulez-vous, approchons-nous de la bibliothèque qui meuble la chambre de Muller de La Mothe, et lisons sur le dos de ses livres les titres des ouvrages qui charment ses loisirs forcés.

Bibliothèque		*Volumes*
N° 1	Encyclopédie	36
2	Recueil des Planches	3
3	Atlas général	1
4	Essais de Montagne	10
5	Vieux et nouveau Testament	2
6	Les œuvres de Voltaire	56
7	Oeuvres de Rousseau	30
8	Montesquieu	7
9	Droit public par Mably	3
10	Dictionnaire de l'Académie Française	2
11	Cours d'etude par Condillac	12

[1] *MCS*, t. 10, p. 366.
[2] *Mémoires de Muller de La Mothe, R. H. V.*, t. 13 (1905), p. 103.

12	Geographie de Buchines	14
13	Georgiques de Virgile par Mr de Lisle	1
14	le Poëme des Jardins	1
17	Tristram Schandi Sterne	4
16	Voyage sentimental	2
17	Travaux de Mirabeau	5
18	Lettres de Mirabeau	4
19	De la constitution des principaux Etats de l'Europe par Mr de la Croix	3
20	Du pouvoir exécutif des Grands Etats par Mr Necker	2
21	Memoires de Franklin	1
22	La solitude par Zimmermann.	1
	Vol.	200 [1]

Les prisonniers peuvent aussi écrire et recevoir des lettres, librement semble-t-il, comme celle-ci de Sophie Rosset, alors âgée de dix ans et demi, à son père :

Le 2 8bre 1792, Lausanne le 2 8bre.

Mon cher Papa,

Je suis bien fachée d'être restée si lontems sans t'écrire. Mais j'ai écris trois grandes léttres à Maman, parce que j'avois beaucoup de choses a lui dire, que je ne pouvois pas te dire à toi, parce que cela regardoit les ouvrages. Je n'écris patant bien quoique je m'applique le plus que je peux, parce que les yeux me font un peu mal. Didi est enrumé. On fera un de ses jours un éxaméne de Géografie pour les Demoiselles de la grande Clace, et comme j'i suis, on me questioneras aussi. Grand Maman m'as dit qu'elle y viendroit et cela me feras beaucoup de plaisir. J'espère aussi que la bonne Maman y ceras aussi avec la Cousine Lisétte, que Maman amènera avec elle, et elle se réjouis bien de faire connaissance avec Mme Passet. Comme tu es si bon, je t'écris sur une belle feuille de papiers bleu.

Adieu, je reste pour la vie ton afectionné fille

SOPHIE ROSSET.

(au dos, d'une autre main) A Monsieur Monsieur le Capitaine Rosset, au Château d'Arbourg, par Berne.
(sur une enveloppe blanche, d'une autre main encore) A Monsieur Monsieur de Haller, Très Magnifique Seigneur Commandant à Arbourg [2].

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 350 a. Outre ces livres, qui lui appartenaient, Muller de La Mothe avait encore dans sa prison la *Contemplation de la Nature*, par Bonnet, qu'il avait empruntée au pasteur Réal, à Berne, et deux ouvrages prêtés par le Cabinet littéraire de M. Haller, à Berne, un volume de *Lettres* de Gustave-Adolphe et un volume de Bonvallet sur *La situation actuelle de la France*.

[2] *ACS*, t. 14, pièce 345.

Les prisonniers avaient avec eux un abondant trousseau, et tout un ameublement privé, à en juger du moins par celui de Muller de La Mothe :

Meubles : ...

Bois de lit, cadre, verge du cadre, étoffe de cotonne, matelas, paillasse, coetre, traversier, coussin, fourres rayées bleu, deux couvertes, duvet & soubassement. Commodes avec une étagère, petit buffet & tables, 2 tables, le tout en sapin. Un petit fauteuil et 2 chaises rembourrées même étoffe que le lit, chaise percée, un pot de chambre (qui est brisé), une cuvette avec un pot à eau.

Objets divers :

1 lampe d'Argans[1] et dans une boîte... 3 verres et les mèches,... une théière de terre anglaise, une jatte de terre anglaise blanche, un pot à lait bleu et blanc, 2 cafetières du levant, une à pied et l'autre pas, 1 chauderon de fer blanc, 2 services d'argent à filet, 6 cuillières à café, un grand portefeuille en maroquin avec l'écritoire, un miroir, deux petites couvertes, un bidet avec sa seringue, éponge, etc., des mouchettes, 2 éteignoirs, 1 porte-mouchettes, 1 grande [mot illisible].

Dans la grande malle :

2 paires de draps de lit, 2 fourres de traversier, 3 fourres d'oreiller, une petite nappe, 18 serviettes, 3 essuie-mains de chambre, 3 essuie-mains de cuisine, 12 paires de bas de fil neufs, 4 culottes de basin blanc, 6 caleçons, 3 gilets de toile blanche, 1 veste de guingan rayé bleu, 1 gilet de basin de couleur, 2 vestes ou gilets piqué blanc, une pelisse, un habit brun, un autre gris, une capote de baraka.

Dans la petite malle :

15 chemises garnies, 4 mouchoirs de poche blancs, 5 mouchoirs de poche à bord rouge, 5 balloises, 10 bonnets de coton, 2 gravattes avec une boule d'argent, 7 bas de fil à gallette, 5 plastrons, 1 chemise de nuit, 3 serviettes et un essuie-mains grossier.

Linge sale :

5 serviettes, 1 chemise à jabot de nuit, 2 chemises garnies, 2 gravattes de mousseline, 2 mouchoirs à bord rouge, 2 paires bas de fil et coton et laine, 1 plastron, 1 caleçon.

Dans le tiroir de la commode :

30 à 34 paires de bas de fil, 2 paires de bas de laine, 1 gilet de toile ou indienne[2].

---

[1] Aimé Argand, physicien genevois (1750-1803), inventeur de la cheminée de verre ou tube de lampe. MONTET, *Dictionnaire des Genevois...* t. I, p. 12.

[2] *ACS*, t. 14, pièce 350 a. Nous avons modernisé l'orthographe.

Revenons maintenant à la visite de Cécile Cazenove[1] à son mari, sur laquelle nous sommes renseignés par trois lettres des 3 et 5 octobre, que nous examinerons dans un instant. Rentrée à Berne dans les derniers jours de septembre 1792, Cécile Rosset doit s'y être arrêtée quelques jours chez sa belle-sœur, écrivant peut-être à son mari une ou deux lettres qui ne nous sont pas parvenues, et faisant tous les arrangements nécessaires pour emmener avec elle à Lausanne sa nièce Lisette Jenner. Puis, le 1er octobre, à dix heures du matin, elle se mettait en route pour Lausanne, accompagnée jusqu'aux portes de la ville par sa belle-sœur. Les deux voyageuses arrivaient à Lausanne sans doute vers la fin de la journée du mardi 2 octobre, et dès le lendemain, Cécile Rosset prenait la plume pour écrire une longue lettre à son mari bien-aimé. Or, le soir même, 3 octobre, les deux prisonniers s'échappaient de la forteresse et dans la nuit gagnaient les terres autrichiennes du Frickthal. Mme Rosset et sa belle-sœur étaient-elles au courant de ce projet d'évasion? Lisons leurs lettres des 3 et 5 octobre à leur mari et frère, et nous pourrons répondre à cette question.

Voici d'abord une lettre de Cécile Rosset, exquise de tendresse et d'affection :

Mecredy 3.

Me voici donc à 18 lieu plus loin de toi, mon bon ami, mon cœur saigne en y pensant, il n'a guerre cessé tout le chemin ; qu'il m'a paru triste et diférent qu'en alant, l'espoir de te voir bientot m'empechoit de m'apercevoir du desagrement de voyager sans toi ; en revenant, c'estoit tout le contraire, et l'idée meme de revoir nos enfans étoit incapable de les egayer, tu sais cependant si je les aime ; eh bien, ne [ce] n'est rien en comparaison du sentiment qui m'attache si tendrement à toi, cher bon ami, il est trop fort pour m'acoutumer jamais à une separation qui me paroit chaque jour plus affreuse, je suis bien aise de ne pas pouvoir te peindre tout ce que j'ai eprouvé en me retrouvant ici, tant c'estoit cruel ; sans cela je n'y manquerois pas, puis-je te cacher quelques chose, cela m'est impossible.

Tu sais que je n'aime pas Lausanne, et peu de ses habitans ; quelques uns nous ont fait trop de mal pour que je m'y plaise, notre maison me tombe sur le dos, elle donne sans cesse lieu à des comparaison qui

[1] Née en 1753, elle avait épousé Ferdinand-Antoine Rosset, à Echandens, le 27 décembre 1779. A. C. V., Eb 71[15], p. 22. GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. IV (2e éd., 1908), p. 72.

me tue ; chaque baiser que j'ai donné aux enfans me persoit le cœur, leur questions sur leur bon papa, qui alloit si vitte que je ne pouvois sufire à leur repondre, et encore aye eté obligée de leur repondre quelques fois des mensonges, pour ne pas les mettre au desespoir ; les pauvres enfans t'aime si tendrement, si je pouvois du moins leur dire pressisement : dans tel tems vous reverez votre pere, mais cette incertitude est tuante, aussi m'auroit-elle tué sans mon intime confiance en la Providence, dont je vois à chaque instant des preuves. Croit, cher ami, que si nos esperances ne devoit pas ce realiser, elle auroit permis que nous sucombions à nos peines ; puisque elle ne l'a pas permis, elle nous reserve encore des jours heureux, et pourions-nous l'etre eloigné l'un de l'autre ; non, non, mon bon et tendre, je sens chaque jours plus que c'est impossible.

Quoique je sois tout à fait triste (sans nouvelles raisons pourtant), je me porte bien, le voyage m'en fait toujours, ce n'est pourtant pas par gout de changement, cela prouve simplement que Monsieur Herenchwand [1] a raison de m'ordonner les promenade en carosse ; je vais comencer ses remedes dès demain, l'idée et l'espoir de me concerver pour mon ami, de lui faire plaisir, me donne un zele incroyable, c'est la seule manière qui me reste de te prouver que je t'aime, car te prouver à quel point est impossible.

J'ai trouvé les enfans fort bien, excepté Frederic [2], qui a de la fievre, du degout, une grosse thoux et des meaux de tete, il ne ce plaint pas, mais il est fort tranquille ; Daples lui a ordonné une emethique pour demain, il croit que cela vient de n'avoir eté ny assez evacué ny assez menagé après la fièvre rouge cet eté ; tout cela n'est pas aisé avec un petit gaillard de sa force et qui craint aussi peu le mal ; les 3 autres [3] sont de vrais lutin, Henri a encore beaucoup grandy, il y a peu de diference avec Frederic, il m'a beaucoup questioné sur son papa, ils te remercie tous beaucoup de ce que [je] leur ai porté de ta part, qui leur a fait par là double plaisir ; Sophie [4] est très bien remise, à un peu de thoux près, je ne l'ai pas trouvée maigrie, ils te dise tous mille tendresse ; les voir sans toi n'est pas une jouissance pour ta Cecile, qui ne sent que celle que tu partage.

Henri va à l'ecolle avec le petit de la vicomtesse de Suffrin, qui a succedé à Madame d'Aost ; on dit que c'est une charmante femme ;

---

[1] Jean-Frédéric de Herrenschwand, de Morat, 1715-1798, médecin pensionné de la ville de Berne.

[2] C'est l'aîné des fils, Richard-Frédéric-Théophile, né le 3 janvier 1785. (A. C. V., Eb 71[8], p. 468.)

[3] Henri-Nicolas-Quirin, né à Lausanne le 29 novembre 1787 ; Antoine-Auguste-Théophile, né à Lausanne le 26 août 1789 ; et Ernest-Emile, né à Lausanne le 26 février 1791. (A. C. V., Eb 71[9], p. 45, 129 et 211.)

[4] C'est l'aînée des filles, Antoinette-Marie-Sophie, née le 2 mars 1782 ; sa sœur Antoinette est née le 29 août 1783. (A. C. V., Eb 71[8], p. 372 et 420.)

ton grand pere n'a pu lui refuser vendredy de la laisser coucher ici, elle etoit à la rue à 9 heure du soir avec un enfant par une pluye battente ; elle veut y passer l'hyvert, si on le lui permet ; sans cela j'aurez une Angloise avec une femme de chambre, qui a passé l'eté à Cressier [Crissier], dont tous les habitans de Bussigni disent des merveille ; vu mon gout pour les Anglois, je le prefererai bien, mais je n'ai pas le courage de mettre les Françoise à la rue ; peut-être pouront-elle ce suceder l'une l'autre, l'Angloise n'estant pas pressée.

Tu n'a pas d'idée comme tout est plein ici, on renvoye tous les pretres pourtant, et on a raison, car ils sont plus dangereux qu'on ne pense ; il y en [a] un qui a acouché la nuit passée à Montprevere d'un garçon [1]. Si c'estoit des soldats tout armée, encore patience ; mais nous avons assez d'enfans ; ils passe continuellement des troupes, aujourd'huis mille homme, dont ils reste deux baillon [bataillon] en garnison ici avec deux compagnie des dragons qui doivent ariver demain. Monsieur Morlot ne m'a donné personne, mais m'a promis de venir loger lui meme en revenant ; le grand papa me pretera la chambre de la tante pour le loger, si le tien n'est pas vuide. Lausanne est assez triste, quatre compagnie de loin allonge le visage de bien des femmes, aussi est-ce elle qui sie le bois dans les rues, qui mene les chard ; la fabrique de chapeau et de cotonne sont fermée, les maitre et ouvrier sont à la guerre, à laquelle [je] ne crois pas. J'espere que tous nos brave gens en seront quitte pour la peur, j'en suis meme persuadée, puisque la nouvelle que le resident de France à Geneve [2] avoit quitté ce trouve fausse, qu'il a au contraire profité du trouble pour se faire reconoitre ; bien des gens croye que les Genevois craignent plus les ennemis du dedans que ceux du dehord, et que c'est contre eux qu'ils ont demandé des troupes ; ils ont vu les François avec microscope, on ajoute quelque o par distraction en en parlant, il n'y en a pas la motié de ce qu'on croyoit, et il ne paroissent pas en vouloir ny au Suisse ny a Geneve ; les precautions sont toujours bonnes à prendre.

La premiere personne que j'ai vu ce matin a eté Victor C., j'en ai eu un sentiment de joye bien réel.

La maison n'a pas desemplis de tes amis qui venoit demander de tes nouvelles, entre autre St-Germain, qui partoit pour Romainmotier et venoit en savoir pour en donner à Glaire ; les [je] lui ai remi les

---

[1] La même affirmation se retrouve, pour étonnante qu'elle soit, dans la lettre du 5 octobre ; voir ci-dessous p. 16. Il doit s'agir d'une femme déguisée en capucin. Le registre des baptêmes de Montpreveyres n'en dit rien, ce qui n'a rien de surprenant pour un enfant catholique. Quant à celui d'Assens, où sont portés les enfants des émigrés de la région de Lausanne, il présente des lacunes pour les années 1791 à 1794 et ignore tout de cette affaire.

[2] Pierre-Basile-François de l'Espine de Châteauneuf. *DHBS*, t. I, p. 286.

complimens que la Mothe m'avoit loné [donnés] pour lui, bien faché de ne pouvoir lui en dire davantage.

J'espere que Monsieur Herport poura bientot aller a Arbourg, pour que cette cheminée soit faite avant que les froid [surviennent]. Le soleil ne me fait plaisir que pour toi, [du moins] si ta tete te l'a permis, je voudrois bien la savoir guerie, je m'impatiente déja à vendredy pour avoir de tes nouvelles et t'en donner de Dedy, qui est là à s'amuser à peindre, c'est te dire qu'il n'est pas bien malade. J'aurois causé encore une heure, cher ami, si on m'en avoit laissé le tems, ce sera pour vendredy. J'ai à peine le tems de te prier d'assurer de mes respects Monsieur et Madame Haller ; et toi, cher bon [ami], comment pourois-je faire pour te dire que je t'aime seulement le quard de ce que je sent ; c'est impossible, ainsi que de t'embrasser de si loin. [au dos] Monsieur le Cpt Rosset au chateau d'Arbourg, *par Berne* [1].

Voici maintenant la lettre de la sœur de Rosset à son frère : Berne, ce 3 8bre 1792.

C'et à deux de tes lettres que je dois responce, mon cher et bon ami, et de bien bon cœur que je recomences à te donner moi même de nos nouvelles, puisque cette chère Cécile nous a quitté ; tu as raison de croire que son départ et et celui de Lizette oppresse mon cœur, ces deux chères personnes me manquent dans tous les coins de la maison, qui me parais un désert depuis qu'elles n'y sont plus ; et si quelque chose avait été nécessaire pour me retracer ce que tu dois souffrir de ta séparation d'avec tous les objets de ton affection, ce départ aurait produit cet effet; je suis cependant très satisfaitte de sçavoir mon enfant avec les tiens, et à portée de jouir des bienfaits d'une éducation publique que je crois bien plus propre à vaincre son indolence que celle que je lui donne ici, où les motifs d'émulation ne se trouve jamais comme dans un ettablissement qui réunit beaucoup d'enfans de caractère et de talens différens ; et je t'avoues qu'il ne faloit pas moins que le désir de comtribuer à son bonheur futur pour me décider primo à m'en séparer et aussi d'augmenter encor les soins et les solicitudes de cette excellentte Cécile ; il faut être [elle] pour m'avoir proposé de se charger d'un septième enfant ; aussi n'y a-t-il qu'une Cécile dans le monde, unique dans sa manière d'obliger ; ce qu'elle m'a dit d'affectueux à ce sujet ne peut se comparer qu'avec ce que ton amitié m'écrit aussi sur cette matière ; a oui, mon ami, vos cœurs savent aimer et prouver votre attachement de la même manière, et encor à cet égard vous êtes dignes l'un de l'autre.

Cette chère amie se porttait passablement bien lundi à dix heure en me quittant ; elle voulut pour se réchauffer aller à pieds jusques

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 348.

entre les portes ; je les accompagnai, et là encor elle me chargeat de t'assurer combien elle souffrait de l'idée de s'éloigner davantage de toi, et j'ai fort bien pu m'appercevoir que malgré le désir de revoir les enfans, l'idée d'augmenter l'espace qui vous séparent la travaillait painiblement, et je n'avais pas besoin de ce nouveau motif pour désirer que, comme bien des personnes le lui conssellent, elle vînt s'ettablir ici avec ces cheres enfans ; cet air d'ailieurs lui convient, à ce qu'elle crois, mieux que celui de Lausanne, et ceci serait un puissant argument à faire valoir à un grand-père et à une mère ; elle m'a promis de suivre à la lettre les directions de Mr Herchwend et a emporté des pignons de sapin pour en faire un lait qu'i lui a ordonné, et je ne doute pas qu'avec ces moiens et des ménagemens sa santé ne se remettes bientôt absolument, si elle voit que son ami s'acoutume un peu à la rigueur de son sort et se livre à l'espoir d'un avenir plus heureux.

Ta sœur fait aussi des remèdes, mais c'et surtout par le régime le plus austère que je pourais me débarasser de mes crampes ; voilà déjà passé 36 heures sans accès, et ma docilité aux directions de Mr. de Greiers comence d'être récompenssée ; le reste de la famille se porte bien et t'embrasse ; Sophie espère aussi avoir son tour d'aler avec la tante une fois à Lausanne et fait en attendant [tout ce] qu'elle peut pour me distraire, c'et un curieux meslange de légèreté et qualités aimantes que cette petite espiègle ; elle m'alat hier chercher ta lettre à la poste et je fis reporter tout de suitte celle pour Cécile, qui l'auras eue ce matin avec quelque mots de moi ; il me tarde d'avoir demain de leurs nouvelles et toujours beaucoup de recevoir des tiennes, continue donc, mon cher, à m'écrire souvent.

On disait hier que les troupes françaises se retiraient des environs de Genève, mais celles des environs de Porentrui se fortifiaient chaque jour ; il y a ce matin deux cents [1] par serment, j'ignore de quoi ils doivent s'occuper. On avait pensé à deffendre à tous les étrangers de s'arrester ici plus de 24 heures, mais cela n'a pas été effectué, puisque depuis huit jour un très grand nombre de Genevoises et de Savoiardes, et même des Françaises, ont loué des appartements, et la presse était si grande dans les auberges qu'il y a eu des femes comme il faut qui ont dû passer une nuit dans leur carosse, faute de chambre. Tu auras sçeu que Mme Rocmondet devait se réunir à Turin par des routtes différenttes, puisqu'ils étaient éparpilliés par déttachements à Saint-Julien, Bonneville, Thonnon et Aneci ; Mme de B. attend impatiemment des nouvelles, de même que Mme Ernest, et cette dernière a pour le coup sujet de s'inquiéter. Adieu, cher ami, écris bien vitte à ton A. S. I. née R. [2]

---

[1] Séance du Grand Conseil ou Deux-Cent.

[2] A ton amie Sophie Jenner née Rosset.

(adresse) A Monsieur Monsieur le Capitaine Rosset au Chataux à Arbourg [1].

Le surlendemain, Mme Rosset reprenait la plume :

Vendredy 5 8bre.

Ta lettre de ce matin m'a fait un double plaisir, mon tendre ami. L'idée de te savoir mieux portant est un beaume à mon cœur ; celle que tu aura reçu de ce matin t'aura fait le même bien, quoiqu'elle fût bien triste ; je l'estois horiblement mecredy, les enfans, que tu croit m'être une consolation, auguemente ma tristesse, il me font sans cesse penser à tout ce qu'il perdent en perdant le meilleur des pere, et combien je suis peu capable de le remplacer ; quand tu ajoutera à cette sertitude celle de te savoir malheureux et soufrant, il ne faut pas être étonné si le corps soufre des peines de l'esprit et du cœur ; le mien t'est trop attaché pour que ce soit pas une torture, cher ami, nous étions si peu fait pour cette separation, que je continue à me flatter qu'elle ne sera pas si longue, l'Etre Suprême nous auroit-il conservé en vie pour nous tourmenter? Non, mon bon ami, même au millieu de mes peines j'ai eu trop de preuve de la bonté pour le croire. Ah sans doute dans l'autre monde nous serons heureux, si c'est à proportion de ce qu'on soufre dans celui-ci, nous aurons toi & moi une belle et bonne place, car Dieu seul sait ce que nous soufrons.

Cher ami, que de plaisir j'ai eu à te voir, malgré toutes les restrictions et la breveté du tems ; je crois que si ce plaisir [pouvoit] revenir quelques fois, nous parviendrons à des tems plus heureux ; j'ai repris auprès de toi une dose de courage dont j'avois grand besoin ; j'ai vu que puisque je t'avois vu une fois, j'avois l'espoir qu'une autre fois ce seroit pour plus longtems, et je mesure déjà le tems jusqu'au mois de Janvier ; je puis beaucoup mieux te suivre à présent que je connois le local ; je suis sure que tu est entouré de personnes, dont la bonté du cœur les portera à adoucir ta situation autant que leur devoir le permet ; les bonté que Monsieur le Comendant et Madame ont eue pour moi me sont une preuve qu'ils auront du plaisir à tenir la promesse qu'ils ont eu la bonté de me faire de m'écrire d'abord si tu devenois malade, tout cela m'a infiniment tranquilisé, mon bon ami, et je suis beaucoup plus en état de m'occuper qu'avant de t'avoir vu, ce qui est sans contredit un grand bien dans une situation comme la mienne ; aussi ai-je assez d'affaire pour que les jours ne me paroissent pas trop long, mais il y en a mille à un mois, et il y a bien des mois d'ici au mois de Janvier, je tremble d'y songer ; je t'aime tant, mon bon ami, que je voudrois pouvoir n'y penser jamais et m'occuper uniquement du bonheur d'être aimée exclusivement de ce que j'aime de même.

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 347.

Sans cela je n'existerois plus ; mais l'espoir de notre réunion une fois, quoique Dieu sait quand, me donne la force de ne pas mourir d'ennui. Ton portrait et tes lettres sont ma compagnie favorite, que de fois je lui ai déjà répété que je t'aimois plus qu'il n'est possible de le dire, et pour la vie ; tu le sais assez, n'est-ce pas, cher ami, tu n'en doutera jamais.

Sans doute nos enfans ont eu bien du plaisir à me revoir, Ernest a si peur de me perdre encore que j'ai toutes les peine du monde à m'en défaire pour t'écrire, la bonne assure que c'est depuis qu'il a été malade ; Sophie est très bien, et fort contente d'avoir Lisette ; Henri et Auguste sont devenus de vrais lutin, ce dernier va aussi à l'école depuis hier, où il s'amuse fort bien ; au moins pendant ce tems-là Fanchette peut leur racomoder quelques bas. Nous ne cessons de parler de toi, cher ami. Si les pauvres petit ce doutoit comment tu est, leur larme couleroit avec bien plus d'abondance ; ils croye, du moins les petit, que tu as acheté toi même tout ce que je leur ai emporté de ta part, je me suis bien gardée de les détromper, les trois grands ont très bien compris que tu m'avois chargé de cette comition, il te fond tous mille tendres amitié ; Frédéric a pris hier, tout en pestant, un éméthique et un lavement, il est fort bien aujourd'huis, il a déjà repris sa gayeté, il vouloit déjà retourner à l'école, je n'ai pas voulu, à cause de l'humidité ; il est bien facheux qu'ils aye tous pris de moi cette malheureuse disposition à la bille, leur meaux n'ont jamais d'autre cause. Je crois que ce remède de Mr Herenchwend, que j'ai comencé en arivant, me fera du bien, voilà deux jours que j'ai été mieux que de longtems, ils me purge fort doucement et me paroit avoir diminué cette vilaine thoux du matin, aussi mon esprit ce ressent de la bonne disposition de mon corp.

J'ai trouvé ici une charmante lettre de mon neveux Théophille [1], qui est à Amsterdam, d'où il partira dans 8 ou 10 jours pour venir ce marier, il ne me donne point de détail sur ce qu'il a à me dire, mais m'assure qu'il m'aporte plusieurs bonnes nouvelles. Henri [2] a écrit à ma mère, d'une manière bien bonne et bien agréable pour moi, je pense qu'il m'aportera aussi des nouvelles de son père, il voudroit te voir en passant, parce qu'il a beaucoup à te parler de nos affaires et de ses projets pour nos enfans, mais je n'ose presque pas le demander, puisqu'il a fallu tant d'histoire pour l'obtenir pour moi ; d'ailleur je ne sais à qui m'adresser, Monsieur Morlot étant absent, ton beau-frère détestant rien demander ; je dois lui répondre à Chaffhouse et suis assez en peine quoi ; qu'en pense-tu, mon bon ami ? Je ne puis assez remercier Dieu de nous avoir donné de si bons parens, qui cherchent

---

[1] Charles-Théophile Cazenove (1765-1811) ; GALIFFE, *op. cit.*, p. 73.

[2] Peut-être son autre neveu Quirin-Henri, frère du précédent (1768-1856) ; *ibidem*, p. 73.

tant à adoucir nos chagrins ; mais sans toi, mon bon ami, il n'est pour moi aucune jouissance, et avec toi tout en est, et alors les bonté de mon frère ne peuvent rien pour mon bonheur, je ne puis qu'i être bien sensible, ainsi qu'au bonnes intention de ma mère et ma sœur pour les petites, je reconois bien le sentiment qui les leur inspire, mais tant que je suis bien, j'ai du plaisir à les garder à diner. Je te promès, cher ami, qu'au moment où elles me fatiguerons, j'accepterez les offres de ma mère.

Je n'ose te décrire les nouvelles qui ce débite, tant elles me paroissent apocriffe, l'un dit que le résident de France à Genève a quitté, l'autre dit que c'est quelqu'un qui veut décourager nos gens de marcher en leur faisant voir des danger sertain qui [fait] courir ce bruit ; les uns disent que les François auguementent à Carouge, Versois, &c., d'autre disent qu'il n'y a presque plus personne ; il n'y a pas de fagot qu'on ne débite, hier on disoit qu'il y auroit une trêve pour l'hyvert pendant laquelle on travailleroit à des arangemens, d'autres que Mr de Servan a quitté le ministère en disant que le plus court étoit d'apeller le Duc de Brunswich à Paris ; que Dumourier a été bien batu, puis que ce n'est pas vrais [1] ; les couriers vont et vienne sans fin, les troupes continuent à ariver, on en garnit tout le tour du lac, à Vevay ils disent qu'on veut entrer par le Valais, les uns ont peur, les autres rient, c'est une bagare du Diable, pour moi je me tranquilise, bien décidée, quoi qu'il arrive, à ne pas bouger de la maison, il n'y [a] rien à gagner à fuir ; voilà encore des dragons qui arive. Quand même Madame de Sufrin est dans notre apartement, ton grand-père me prettera la chambre de ta tante pour loger Monsieur Morlot, s'il me donne la préférence, il a eu la bonté de ne me donner d'ailleur personne à loger ; ceux qui restent ici loge au Colège et à l'Evêché, et les dragons dans les campagnes au bord du lac ; de Mide en a 15, de Loys autant, &c., la ville est pleine comme en tems de foire, on dit qu'on va prier les François d'entrer dehord du pays, il est sûr que s'il venoit beaucoup de Capuin [Capucins], il seroit bien tôt trop peuplé ; avant-hier il y en a un qui a acouché à Montprevères, juge de l'étonnement de tous les assistant, ce qui a bien amusé les oisif.

Le Grand-papa te dis mille choses, ainsi que les Dames Rosset, que j'ai été voir hier, elles ne peuvent prendre leur partis de ton malheur et m'ont fait des amitiés incroyable, sûrement pour l'amour de toi, qu'elles aime de tout leur cœur ; je vais prendre le thé chez Madame Constant, qui ne ce porte pas bien et grille d'avoir de tes nouvelles. J'ai été obligé de m'enfermer pour pouvoir t'écrire, tant il vient de gens pour cela, je t'assure que dans notre malheur nos amis sont aussi chaud que nos enemis ; je n'ai pas encore vu Madame de Corcelle pour lui faire ta comition.

---

[1] C'est la bataille de Valmy (20 septembre 1792).

J'ai été occupée ce matin avec Maron[1], il faut pencer avant que le froid soit là à vêtir tous nos garçons ; Auguste met avec peine un habit fait au Nouvel-An à Henri, qui porte celui qu'on avoit fait en même tems à Frédéric, pour qui j'ai pris un habit carmélite, qui m'a paru le moin bon de ceux qu'il a, tu en avois ôté les boutons, j'ai pris de ceux qui étoit parmi tes relique ; les autres seront à habillé de cette pièce olive de coton ; peut-être serez-je obligée, pour gain de paix, de faire un habit par Devaud aussi à Henri ; j'avois crus, mon bon ami, avoir encore beaucoup de tems à t'écrire, il est plus tard que je ne croyois ; demain est, Dieu merci, encore jour de courier, demain je saurois encore ce que mon bon et tendre ami faisoit hier ; je pourez encore t'écrire que je t'aime, mais jamais autant que je le sent ; qu'il seroit agréable de pouvoir lire dans les cœur, tu verois combien le mien est plein du plus tendre attachement pour le meilleur des mari. Adieu, cher ami, je t'embrasse, je te sere contre mon cœur, qui bat que pour toi ; je t'envoye mille B.
[au dos] A Monsieur le Capitaine Rosset, au Château d'Arbourg, par Berne[2].

Les trois lettres qui précèdent sont trop sincères, trop justes de ton et de sentiment pour que l'on puisse admettre qu'elles aient été destinées à donner le change aux autorités ; de toute évidence, Rosset n'avait rien dit à sa femme, lors de sa visite à Aarbourg, de ses projets d'évasion, et Cécile Rosset n'avait rien pu en dire à sa belle-sœur Jenner lors de son passage à Berne. Leur surprise dut être entière, lorsque la nouvelle de l'évasion leur parvint, quelques jours plus tard.

Les évadés étaient des hommes d'ordre, Muller de La Mothe tout au moins ; on en a la preuve dans les papiers qu'il avait laissés dans sa prison à l'adresse du commandant de la forteresse ; c'est d'abord la lettre « pour prendre congé », qu'il écrivit au commandant Haller dans la journée du 3 octobre :

Monsieur & très magnifique Seigneur Commandant !

Si notre evasion est heureuse, à l'heure qu'elle vous sera connue nous serons deja hors de Suisse. Sans doute que la raison du devoir en sera une pour vous, Monsieur, d'etre faché de cet evenement ; mais les circonstances de notre evasion devant prouver qu'il n'y a point eu de votre faute, je m'assure que votre ame est assez bonne, assès gènèreuse pour nous pardonner bientôt ce premier moment de chagrin. Le spectacle continuel de deux infortunées victime des circonstances, confiées à votre garde, ne pouvant offrir à vos yeux comme à

[1] Jean-Jaques Maron, tailleur à Lausanne.
[2] *ACS*, t. 14, pièce 346.

votre cœur qu'un tableau affligeant sous tous les rapports, je ne fais nul doute que notre delivrance ne soit pour vous un grand soulagement. D'ailleurs, Monsieur le Commandant, la suite vous prouvera, mieux que nous ne le pouvions dans les fers, que nous ne sommes point indignes du retour des graces d'un Souverain jaloux d'une reputation de bonté et de justice. Nous confondrons la malice des mechans par une conduite sage et mesurée au respect du à son Souverain. Voila en peu de mots ce que je puis me permettre de vous annoncer. Il me reste, Monsieur, à vous ofrir de même qu'à Madame la Commandante, l'expression de ma très sensible reconnaissance pour des bontés qui ne s'effaceront point chès moi par le souvenir des severités ordonnées de ma detention. Veuillez aussi me faire la grace de presenter à Monsieur le Conseiller votre Illustre Pere les assurances de mon profond respect, me recommandant toujours à son auguste protection.

J'ai l'honneur de me dire avec respect,

Monsieur et très honnoré Seigneur Commandant,

Votre très humble
& très obeissant serviteur
Muller de la Mothe. [1]

Ce 3e Octobre 1792.

Cette lettre est courtoise et polie, tout à fait dans le ton de l'Ancien Régime, et sans la moindre trace d'ironie ; je la crois sincère de la première à la dernière ligne. Tout au plus Muller de La Mothe aurait-il pu se demander dans quelle situation délicate elle risquait de placer le commandant Haller à l'égard de LL. EE.

A cette lettre, Muller de La Mothe joignit une autre pièce, qu'il intitula « Inventaire de mes effets à Aarbourg ». C'est d'abord l'inventaire de sa bibliothèque, cité plus haut [2]. Puis l'inventaire, également transcrit plus haut, du linge, des effets personnels et de divers objets, contenus dans la grande et la petite malle et dans les tiroirs de la commode [3] ; puis le linge sale et divers meubles et objets, dont l'énumération ne manque pas d'être assez divertissante [4].

Puis Muller de La Mothe nota soigneusement ce qui appartenait au vivandier : « Chandelier, puis la fayence qui est dans le buffet ; une nappe et une serviette. Mr Muller a payé lui-même

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 349.
[2] Voir plus haut, p. 6 sq.
[3] Voir plus haut, p. 8.
[4] Voir plus haut, p. 8.

depuis le 2 May jusqu'au 31 sa nourriture au Vivandier[1]. Les autres mois ont été payés par Monsieur le Commandant. Je donne un panier rond à la Vivandière. » Enfin une liste de denrées : « Sucre, café, thé, tout ce que je laisse dans les tiroirs de la commode, comme vieux bas et choses pareilles, je préviens que dans aucun cas je voudrai les réclamer. En conséquence j'ose prendre la liberté de prier Madame la Commandante d'en disposer en faveur de quelques indigents, de même que d'une vieille robe de chambre, &ca. »[2]

Ayant ainsi mis en ordre ses affaires, avec autant de sérieux qu'un homme gravement malade sur son lit de mort, ou comme un homme qui, sur le point de s'embarquer pour de lointains pays, rédige ses dernières volontés, Muller de La Mothe pouvait partir le cœur léger et la conscience tranquille. L'évasion eut lieu dans la nuit du 3 au 4 octobre 1792. Comment s'est-elle effectuée? C'est ce que va nous apprendre le commandant Haller, dans son rapport au gouvernement, et dans le procès-verbal de l'enquête auprès des différents membres de la garnison.

Illustres et Souverains Seigneurs,

En confirmation de ma dernière lettre du 4 octobre, j'ai l'honneur de vous rapporter en détail ce que j'ai pu découvrir touchant l'évasion des prisonniers Rosset et Müller et de leur geôlier.

Tous les renseignements que j'ai pu obtenir en secret, aussi bien que toutes les dépositions recueillies, confirment en moi la supposition que le geôlier infidèle, dès la tombée de la nuit, qui était ce soir-là particulièrement orageuse et sombre, et avant même l'arrivée de la sentinelle sur la place de parade, ce qui n'a lieu qu'après la fermeture des portes de la forteresse, que le geôlier infidèle a ouvert les chambres des prisonniers, leur a fait descendre doucement les escaliers et les a conduits dans un local voûté tout proche, qui a toujours servi de bûcher pour le bois de la garnison.

D'après l'opinion générale, qui est aussi la mienne, le geôlier a ensuite porté le souper et des lumières dans les chambres des prisonniers, mais ce n'était que pour l'apparence, et pour gagner du temps pour la fuite, alors que les prisonniers avaient déjà quitté leurs chambres, car on a retrouvé intacts les mets qui y avaient été portés, et les chandelles fondues. Pour descendre d'autant plus doucement les escaliers, les

---

[1] Dans une lettre du 23 août 1792, Muller de La Mothe demandait à Glayre de lui faire envoyer 25 louis pour payer son « auberge et entretien ». Il ne les avait apparemment pas reçus à temps. MOTTAZ, *op. cit.*, p. 104.

[2] *ACS*, t. 14, pièce 350 a.

fugitifs s'étaient munis de babouches en crins de cheval, dont on a retrouvé deux.

Du bûcher, ils se laissèrent glisser en descendant le long d'une corde qui offrait des nœuds ici et là, le long d'une paroi de rochers, ce qu'ils n'ont pu faire par cette nuit sombre sans danger, et atteignirent ainsi un rempart à l'intérieur de l'avant-cour ; de là un escalier souterrain non barré conduit à un rempart plus bas ; de là ils se laissèrent encore descendre avec leur corde à nœuds d'une hauteur d'environ deux étages jusque dans l'avant-cour, d'où ils n'avaient plus qu'à escalader un mur bas ou la barrière pour être hors de la forteresse. Il est probable que le compagnon cordonnier Munz, qui s'est enfui avec eux, les attendait à l'extérieur et leur aura été utile dans l'exécution de cette évasion.

Tout autour de la forteresse, il n'y avait pas un endroit qui fût aussi éloigné de l'œil de la sentinelle que celui-là, et les prisonniers eux-mêmes n'auraient jamais pu le découvrir, surtout que ni des chambres qui leur servaient de prison, ni de l'endroit qui leur était assigné pour leurs promenades ils n'auraient jamais pu découvrir cet endroit. ... [1]

A ce rapport général, le commandant Haller joignait les dépositions des soldats de la garnison ; nous en donnons les passages les plus intéressants, ceux qui expliquent le mieux comment l'évasion avait été soigneusement préparée et exécutée :

Déposition du sergent Jakob Hauri :

... A la question s'il avait jamais eu le moindre soupçon ou le moindre motif de soupçon contre ce geôlier Suter, le témoin répondit : Non, qu'il l'avait toujours considéré comme un honnête homme, qui était incapable de commettre une tromperie aussi déloyale.

Déposition du caporal Anthoni Bach :

Il a le mercredi 3 octobre au soir monté la garde sur le long ouvrage, à 8 heures du soir il a fait la ronde principale, et tandis qu'il montait de la place de parade vers les chambres des prisonniers, il a rencontré le geôlier Suter qui en redescendait et lui a souhaité le bon soir ; il n'a jamais observé la moindre chose qui pût en lui éveiller quelque soupçon ; il aurait parié sa vie pour cet homme, que jamais il ne se laisserait égarer à commettre une telle infidélité ; les deux portes des prisons avaient été fermées au moment où il est monté, car, comme toutes les fois il a cette fois aussi pris soin de s'assurer expressément de la chose.

Déposition de l'appointé Rudolf Lüscher :

Le mercredi 3 octobre, il avait le poste sur la place de parade ; le soir vers 6 heures, il a été appelé lorsque le geôlier Suter a enfermé

[1] *ACS*, t. 14, pièce 356.

le détenu Rosset dans sa chambre ; après que la chambre eut été refermée, il a rouvert comme d'habitude la grille située au milieu de l'escalier ; le soir, vers 8 heures, le geôlier Suter l'a rappelé en lui disant qu'il voulait porter le souper à ses maîtres ; il avait d'abord porté le souper à Muller, pendant ce temps l'appointé avait fermé la grille dans l'escalier et attendu que Suter soit ressorti et ait eu bien refermé la chambre du prisonnier ; sur quoi il lui avait rouvert la grille, pour qu'il pût aller chercher le souper de Rosset. Ce repas lui avait été porté dans les mêmes conditions et avec les mêmes précautions de tenir la grille fermée pendant ce temps ; il avait ensuite vu refermer la prison de Rosset et ensuite seulement rouvert la grille, pour laisser redescendre le Suter. Depuis ce moment-là, il ne l'avait plus revu ; il n'avait pas non plus eu le moindre soupçon d'un projet d'évasion ; jusque tard dans la nuit les lumières étaient restées allumées dans les chambres des prisonniers. Les clés de la grille, qui devait rester ouverte pour le passage des sentinelles et rondes montant et descendant l'escalier pendant la nuit, il les avait, selon son devoir, remises à l'officier de garde, en lui disant que les chambres des prisonniers étaient fermées.

Déposition du vivandier Caspar Läuchli :

Le mercredi 3 octobre, le geôlier Suter, contrairement à son habitude, ne s'était pas fait voir avant le moment du souper, alors que d'ordinaire avant le souper il avait toujours à faire à rincer des verres et des bouteilles, ou autres choses semblables dans la cuisine ; ce soir-là il a aussi cherché le souper plus tard que d'habitude, si bien qu'il était prêt depuis longtemps et la soupe dressée. La femme du témoin avait dit au geôlier, au moment où il voulait emporter le souper, qu'elle craignait que la soupe ne fût déjà froide, qu'elle voulait plutôt lui en préparer de l'autre ; sur quoi Suter avait répondu que ce n'était pas nécessaire, que ses maîtres y étaient habitués, et qu'ils laissaient d'ordinaire longtemps leur soupe attendre, lorsqu'il la leur montait ; après avoir porté le souper à ses maîtres, le Suter était revenu chez le vivandier, s'était entretenu avec lui le témoin et avec ses gens de choses indifférentes, et après un bon moment, il avait pris congé et souhaité une bonne nuit. D'un projet de fuite, le témoin n'avait pas eu le moindre soupçon, et il n'avait remarqué non plus ni agitation ni inquiétude dans l'attitude et le comportement du Suter.

Déposition du sergent Ullrich Brändli, âgé de 75 ans :

Le mercredi 3 octobre dans l'après-midi, il s'était aperçu de la disparition des clés du bûcher, qui étaient pendues à la paroi dans sa chambre, alors qu'il les avait encore vues pendues à la place ordinaire dans la matinée. De ses gens, qu'il avait alors interrogés, aucun n'avait voulu savoir qui était venu chercher ces clés ; à une question analogue, le soldat Suter avait dit à sa fille qu'il avait pris la clé à la paroi, pour

déposer ses pommes de terre dans le bûcher, qu'il voulait la rapporter tout de suite ; et en effet, vers 4 heures du soir, il avait vraiment rapporté cette clé, mais il devait avoir, comme il résulta ensuite de l'enquête, laissé ce magasin non fermé ; d'ailleurs, en sa qualité de proche parent et de neveu de sa femme, il avait libre entrée dans la maison et jouissait de la confiance de tous.

Déposition du soldat Heinrich Fäs le jeune :

Le mercredi soir 3 octobre, il avait été en sentinelle de 8 à 10 heures sur la place de parade près du pont contre le château ; dès 8 heures il avait fait une forte pluie, et la nuit était très orageuse et très sombre, si bien qu'on aurait à peine pu voir à quelques pas ; il avait reconnu, à la lanterne et aux lumières, que le geôlier Suter avait porté le souper aux prisonniers, que l'appointé avait porté la clé de la barrière au corps de garde, et que le sergent de garde était monté avec une lanterne pour voir si les portes des prisons étaient bien fermées ; il n'avait rien remarqué de plus ; entre 9 et 10 heures, le temps s'était quelque peu éclairci de nouveau, et la lune avait brillé à travers les nuages, si bien qu'il aurait pu voir jusqu'à l'escalier au bout de la place de parade, si quelqu'un était monté ou descendu, mais il n'avait pas remarqué la moindre des choses ; il avait par contre bien vu que jusqu'au moment où il avait été relevé les lumières étaient restées allumées dans les chambres des prisonniers [1].

L'évasion fut découverte seulement le 4 octobre au matin, et aussitôt l'alarme fut donnée dans toutes les directions par le commandant de la forteresse, qui devait être furieux, malgré la lettre courtoise de Muller de La Mothe, peut-être à cause même de cette lettre. Haller, qui avait un esprit clair de chef militaire, avait aussitôt esquissé un plan de campagne : empêcher les fugitifs de franchir l'Aar, s'il en était temps encore ; sinon, les rejoindre sur la route de l'étranger avant qu'ils aient eu le temps de passer la frontière. C'est ainsi qu'il avisa notamment la ville de Brugg, à cause du pont sur l'Aar, et le bailli bâlois du bailliage de Hombourg, de l'autre côté du Hauenstein. Nous le savons parce que nous connaissons les mesures prises par eux, mais il ne fait pas de doute que d'autres encore avaient été alertés. Le bailli Gemuseus donnait, le 4 octobre, l'ordre à tous ses administrés de prêter main forte au porteur de l'acte qu'il venait de signer pour arrêter les fugitifs, au cas où ils se trouveraient dans son bailliage [2]. Quant à la ville de Brugg, prévenue par un exprès

[1] *ACS*, t. 14, pièce 357.
[2] *ACS*, t. 14, pièce 350.

à 6 heures du soir le 4 octobre, elle répondit le jour même [1] qu'elle prenait toutes les mesures nécessaires pour faire arrêter les fugitifs, s'ils se trouvaient sur son territoire ; elle en avisa également le bailli de Koenigsfelden, à cause de la traversée de l'Aar à Windisch ; et le greffe baillival de Schenkenberg, à cause du bac de Stilli sur l'Aar, un peu en aval de la jonction de l'Aar avec la Reuss et la Limmat. Il s'agissait visiblement de faire surveiller le passage de l'Aar, au cas où les fugitifs ne l'auraient pas encore franchie.

Mais c'est la route du Hauenstein qui paraissait l'itinéraire le plus probable des fugitifs, c'est dans cette direction que le commandant Haller avait fait porter le gros de ses efforts. Il avait chargé de la poursuite dans cette direction un Bâlois, Lukas Ritter, greffier substitut d'Aarbourg. Ritter partit d'Aarbourg, le jeudi 4 octobre à une heure de l'après-midi, porteur de lettres pour le bailli de Hombourg et pour le gouvernement bâlois. Tout le long de la route, il était chargé d'enquêter sur le passage possible des fugitifs. A Olten, un des guets de nuit lui affirma que le mercredi 3 octobre, vers les dix heures du soir, quatre personnes avaient passé, venant de Zofingue ; la description de ces quatre voyageurs concordait avec l'idée que se faisait Ritter des deux prisonniers et de deux domestiques qui les auraient accompagnés. La révélation par Ritter de l'identité des voyageurs troubla fort le guet, qui se montra aussitôt fort effrayé et abattu [2].

Quant à Lukas Ritter, il poursuivit sa route vers Bâle, persuadé qu'il était sur la bonne piste ; il prit toutes les informations possibles à Trimbach, Läuffelfingen, au château de Hombourg, où il remit sa lettre au bailli Gemuseus ; il enquêta également à Bukten, Rümligen, Diepflingen, Sissach et Liestal, dans les corps de garde et dans les auberges, pour savoir si l'on avait vu passer les fugitifs dans la nuit du 3 au 4 octobre ; mais, en dépit de toute sa peine, Ritter ne put rien découvrir. Le soir à 8 heures, il arrivait à Bâle, où les portes étaient déjà fermées ; il se fit annoncer à la garde à la porte de Saint-Alban ; il fut alors introduit au corps de garde et put faire remettre aussitôt sa lettre au bourgmestre de Bary ; une heure plus tard, la garde le laissait pénétrer

[1] *ACS*, t. 14, pièce 352.
[2] *ACS*, t. 14, pièce 354.

dans la ville, et il allait loger au Bœuf Rouge, au Petit-Bâle. Le lendemain matin de bonne heure il se rendit dans les auberges des Trois Rois, du Sauvage et de la Cigogne ; il y décrivit les deux fugitifs et les deux domestiques qui les accompagnaient, aussi exactement qu'il le pouvait, et s'informa s'ils n'y avaient pas logé la nuit précédente, mais sans succès. Il alla alors se présenter à Sa Grâce le tribun Buxdorff, qui l'envoya à la chancellerie d'Etat avec la lettre qu'il avait apportée d'Aarbourg ; copie en fut faite et aussitôt expédiée au lieutenant de police Zäslin, pour qu'il pût donner les ordres nécessaires à la maréchaussée et faire arrêter les fugitifs selon le cas. On donna en outre à Ritter l'assurance que les autorités allaient faire veiller avec le plus grand soin sur les fugitifs dans tout le canton de Bâle. Lukas Ritter avait accompli sa mission, sans succès il est vrai, et il n'avait plus qu'à regagner Aarbourg ; il y était de retour le 6 octobre, et c'est là qu'il rédigea un rapport détaillé à l'intention du commandant Haller [1].

C'était en vain que Ritter avait galopé par la route du Hauenstein jusqu'à Bâle, les fugitifs en avaient pris une autre, moins bonne et moins fréquentée, mais par là même beaucoup plus sûre, et qui présentait en outre le grand avantage de les conduire bien plus rapidement au-delà des frontières de Berne et même de la Confédération. Venant d'Aarbourg à pied — Munz avait craint sans doute d'attirer l'attention en louant des chevaux — ils avaient bien passé par Olten, mais s'étaient de là dirigés sur Aarau, où ils avaient traversé l'Aar, puis par Küttigen ils avaient gagné un petit chemin de montagne qui devait les mener à Benken, Oberhof [2] et Rheinfelden; quatre ou cinq kilomètres après Küttigen, ils étaient dans le Frickthal autrichien, et donc sauvés. C'est le maître batelier Johannes Lüti, d'Aarbourg, qui signale cette nouvelle piste au retour d'un voyage en bateau jusqu'à Brugg. A Biberstein, il a appris d'un aubergiste que les fugitifs doivent avoir passé par Benken ; à Aarau, au bureau du péage, il a causé avec des hommes du Frickthal venus payer la douane ; on lui a confirmé que quatre Français avaient passé par Benken ;

---

[1] *Ibidem.*

[2] « Après sept lieues de marche, nous parvînmes à la montagne de Benkemaufon, où nous connaissions une ferme et des chevaux pour accélérer notre sortie du territoire de la Suisse. » MULLER DE LA MOTHE, *Mémoires*, p. 129.

l'un d'eux, épuisé, n'avait plus pu avancer dans les esserts de Küttigen et était resté étendu sur le sol ; l'aubergiste de Benken avait dû venir le chercher avec un cheval ; il les avait ensuite conduits à Rheinfelden [1].

C'était la bonne piste ; le commandant Haller envoya une demande de renseignements, fort courtoise — il s'adressait à un sujet autrichien — à l'aubergiste de Benken : « Comme j'ai appris que les quatre fugitifs de la forteresse d'Aarbourg se sont arrêtés à l'auberge à Benken, jeudi dernier, je prie très poliment le sieur aubergiste de remettre au porteur des présentes un rapport écrit de leur séjour et de ce qui peut lui être connu, à mon intention. S'il était possible de leur mettre la main dessus, vous pourriez vous attendre à une grosse récompense de Messeigneurs. » [2]

Il était trop tard ; c'est ce qu'explique, dans un allemand bizarre, l'aubergiste de Benken, qui ne tenait pas du tout à se compromettre : « Très noble et très honoré Seigneur Commandant, d'après votre lettre j'ai vu que vous me demandez un rapport détaillé des quatre fugitifs, alors je vous fais mon rapport comme suit : Mercredi dernier à deux heures de la nuit, il en arriva trois ensemble ; le quatrième [3], mon valet a dû aller le chercher sur un cheval à la montagne de Küttigen ; ils ont fait halte environ une heure, et pris un peu de café et de vin [haben eins Kafe descheniert und etlich Budelly Wein getrunken], puis je les ai conduits à Laufenbourg, ce pour quoi ils m'ont payé 4 écus neufs ; à Laufenbourg, ils se sont arrêtés une demi-heure, ils ont pris là à manger, et sont partis pour Waldshut. Le 28 septembre, l'un d'eux était déjà venu ici et m'a déjà demandé si je ne voulais pas leur servir de guide, ce que je ne lui ai pas promis ; mais je lui ai dit que ça se pourrait, ou que ça se pourrait que non. » [4]

Les fugitifs avaient décidément quitté la Suisse, il n'y avait plus à en douter ; en effet, dès le 14 octobre, Muller de La Mothe écrivait à Glayre de Francfort-sur-le-Main [5]. Le com-

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 352.
[2] *ACS*, t. 14, pièce 355.
[3] Sans doute Rosset ou Muller de La Mothe, affaibli par treize mois de captivité, et épuisé par une marche nocturne de plusieurs heures.
[4] *ACS*, t. 14, pièce 355.
[5] Eugène Mottaz, *op. cit.*, dans *R. H. V.*, t. 5 (1897), p. 131.

mandant Haller n'avait plus qu'à tirer la conclusion de cette désagréable affaire, en faisant un rapport détaillé au gouvernement bernois, en lui envoyant toutes les pièces que nous venons de mentionner, le procès-verbal de l'enquête menée au sein de la garnison, et les quatre lettres arrivées à l'adresse de Rosset depuis son évasion, soit les deux de sa femme, celle de sa fille Sophie et celle de sa sœur. Nous avons cité plus haut le début du rapport du commandant Haller, pour indiquer de quelle façon s'était effectuée l'évasion ; nous en donnons maintenant la fin, dans laquelle Haller s'efforçait de prouver à ses supérieurs qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires, et qu'il était innocent de la fuite de ses prisonniers :

De ce rapport il résulte que les mesures pour préparer cette fuite ont été prises bien à l'avance, car le 28 septembre déjà un char a été commandé à Benken, probablement par le compagnon cordonnier.

D'ailleurs je suis convaincu que, en dehors de Suter et de son compagnon, personne n'a facilité cette fuite, ni dans la garnison de la forteresse, ni dans la ville. J'ai interrogé le cordier Streichenberg, d'ici, et j'ai fait interroger les cordiers d'Olten par l'intermédiaire de l'avoyer d'Olten, et j'ai appris que les cordes dont se sont servis les fugitifs n'ont été fabriquées ni vendues par aucun d'entre eux.

Sans la connivence et l'aide de l'infidèle Suter, cette évasion n'aurait jamais pu réussir, et je puis du moins me rendre cette justice d'avoir toujours observé scrupuleusement tout ce que je considérais comme utile à la sécurité de l'emprisonnement des détenus, et aussi de ne pas m'être écarté d'un cheveu de mes instructions. On aurait attendu une conduite aussi perfide du geôlier Suter moins que de tout autre, c'est le fils d'un caporal, il est né et a été élevé dans la forteresse, qu'il devait considérer comme sa patrie ; jusqu'à ce jour il avait été considéré par chacun comme un honnête homme, qui se distinguait autant par sa bonne tenue que par son zèle en service ; c'était un homme marié, il exerçait son métier de cordonnier, touchait la solde comme soldat et musicien, avait reçu 6 louis d'or de Mr Dekervain[1], et on lui avait promis, comme geôlier assermenté, une solde de 80 couronnes, de sorte qu'on n'avait nullement lieu de supposer qu'il échangerait une situation aussi enviable, pour un homme dans ses circonstances, contre un bonheur incertain.

Il peut y avoir deux mois que ce coquin me dit que Rosset lui avait fait des promesses merveilleuses ; s'il consentait à faciliter sa

---

[1] Membre de la famille de Quervain, condamné à une année de forteresse (*MCS*, t. 10, p. 77). La généalogie imprimée de la famille (*RGV*, t. 2, p. 165 ss.) n'en dit rien.

fuite, il avait l'intention de se rendre en Amérique, de l'y emmener et de lui faire faire fortune. Il prétendit avoir rejeté froidement cette offre et avoir dit à Rosset que, s'il lui racontait encore des choses semblables, il me le redirait. Je louai son zèle, je lui représentai vivement le danger où il se jetterait en transgressant son devoir, et lui promis par contre, s'il y restait fidèle, de le proposer à Messeigneurs du Conseil de guerre pour une gratification spéciale et, à la première vacance, pour une place d'officier.

La révélation qu'il m'avait faite m'engagea à redoubler d'attention et à recommander, à réitérées reprises, la plus stricte attention à la garnison ; mais Suter m'avait depuis assuré plusieurs fois que Rosset était devenu plus réservé et lui avait épargné de telles tentations [1].

Le gouvernement bernois, en ce début d'octobre, avait d'ailleurs d'autres sujets de préoccupation. Venant après l'invasion de l'évêché de Bâle par les Français en avril 1792, et le massacre de la garde suisse aux Tuileries, le 10 août 1792, l'invasion de la Savoie par les troupes françaises et la menace sur Genève l'avaient fortement préoccupé. Le 20 septembre, le Conseil secret en écrivait au gouvernement genevois [2]; le 26 septembre déjà, le Conseil secret de Berne informait le gouvernement fribourgeois de l'entrée des troupes françaises en Savoie et des mesures prises par lui pour assurer la sécurité militaire du pays [3]; puis les événements se précipitaient, c'était l'échec de la tentative de Montesquiou sur Genève et son passage en Suisse, après l'accord conclu le 22 octobre 1792. On comprend que, dans des circonstances aussi dangereuses pour la Suisse, l'évasion de Rosset et de Muller de La Mothe n'ait pas retenu l'attention du Conseil secret pendant longtemps. De fait, si nous avons retrouvé tout le dossier, soigneusement conservé, de l'évasion dans les onglets des *Actes du Conseil secret*, cette affaire n'est même pas mentionnée dans les *Manuaux* du même conseil, qui s'était pourtant, comme nous l'avons vu, longuement préoccupé du transfert et de l'installation à Aarbourg de Rosset et de Muller de La Mothe. Les événements européens réduisaient la déjà ancienne affaire des banquets à sa juste mesure : un peu de bruit, des chansons et des toasts enflammés ; le gouvernement bernois aurait été sage de s'en aviser un peu plus tôt.

LOUIS JUNOD.

---

[1] *ACS*, t. 14, pièce 356.
[2] *MCS*, t. 10, p. 382.
[3] *MCS*, t. 10, p. 387.